

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 août 2018

L'an deux mil dix-huit le 7 août à 20H30, le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 26 juillet 2018

Présents : Mrs DRU – GACON - Mmes JONIER – LAUR – ROTA – PAPON – FOND - Mrs TAMIN – BAILLON – SAYROUX.

Absents excusés : Mmes – ROLLET – CLAIRE – Mrs GEORGES - GROULARD – PIQUET

Secrétaire de séance : Madame ROTA Chantal

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code des collectivités territoriales :

Mandant : Monsieur Bruno GEORGES – **Mandataire** : Monsieur Georges DRU

.

1 – ACQUISITION D'UN VEHICULE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu remplacer le camion, celui-ci n'étant pas passé au contrôle des Mines.

Pour 5000kms par an, il a été décidé d'acquérir un camion d'occasion, l'ancien avait 29 ans. Les ETS LAVENIR ont proposé un camion d'occasion de 2004 avec 128000kms. Il appartenait à la communauté de Communes d'EVREUX (Eure). Le service technique a pu le récupérer dès le 2 août 2018.

Il y a donc lieu de voter une décision modificative budgétaire, les crédits seront pris sur les dépenses imprévues d'investissement.

Accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

2 – DELIBERATION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2018 sollicitant une subvention auprès de la Région pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Il informe le conseil, après contact avec la Région, que certaines dépenses ne seront pas subventionnées, il convient par conséquent de modifier la délibération du 9 juillet 2018.

Après délibération, le conseil municipal approuve la modification proposée par Monsieur le Maire et l'autorise à déposer un dossier de subvention conformément aux modifications apportées dans le calcul de la subvention ainsi que sur le nouveau coût total des travaux estimé en phase APD (avant-projet définitif).

D'autre part, suite à l'évolution du montant des travaux après l'estimation réalisée en phase APD, le conseil municipal approuve l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre de la SELARL D'ARCHITECTURE FOURNEL-JEUDI et par conséquent le nouveau montant des travaux ainsi que le nouveau montant des honoraires, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

3 – DIVERS

Le Conseil municipal approuve le remboursement de 100,01€ par l'assurance GROUPAMA suite à la résiliation des contrats d'assurance de deux caravanes vendues le 21 mai 2018 ainsi que le remboursement de 87,53€ après la résiliation du contrat d'assurance du camion DAF reprise par les établissements LAVENIR.

Conventions FAMILLES RURALES :

Le conseil municipal approuve le renouvellement des conventions d'occupation des locaux par Familles Rurales pour les activités suivantes :

- Locaux scolaires pour les cours de yoga les mercredis à compter du 12 septembre 2018, ainsi que pour la garderie périscolaire,
- Salle d'animation pour :
 - les cours de zumba les mardis de 19h à 20h à partir du 11 septembre,
 - les cours de danse les mercredis de 15H30 à 22H00, hors vacances scolaires, à compter du 19 septembre 2018.Il est précisé que la veille du repas CCAS le mercredi 21 novembre 2018, la salle ERA devra être libérée au plus tard à 20 heures.
 - les cours de judo les jeudis de 17h00 à 21h00, hors vacances scolaires, à compter du 6 septembre 2018, excepté le jeudi 22 novembre 2018 (repas CCAS)

Fonds de concours 2018 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter, comme en 2017, le versement d'un fonds de concours auprès de Roannais Agglomération.

Ce fonds de concours sera affecté aux travaux de voirie 2018, à l'acquisition d'un camion pour le service technique et à la réfection des façades du local boules.

L'inauguration des 3 pavillons individuels au lotissement Les Sources réalisés par OPHEOR se tiendra le mardi 4 septembre 2018 à 17h00.

Il est décidé d'organiser un pot de départ, à l'occasion de la cession de fonctions pour cause retraite, d'un agent communal de la voirie, le vendredi 21 septembre 2018 à 18H00.

Monsieur le Maire fait part des remerciements des établissement français du sang pour la mise à disposition de la salle d'animation pour la collecte de sang du vendredi 20 juillet 2018.